ANNEXE 9 de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SAFEB-UFCB-2025-044

Conseils et bonnes pratiques pour la réalisation des OLD

1)Travaux préconisés en fonction des périodes

Il est préconisé de différencier les travaux de débroussaillement en deux catégories et de les réaliser à des périodes adaptées, dans le but de réduire le risque d'incendie en limitant la repousse annuelle de la végétation tout en préservant la biodiversité.

Pour cela, il convient d'appliquer les dispositions suivantes et de se référer au tableau ci-dessous pour la liste des travaux concernés :

- **Les gros travaux de débroussaillement** comprenant notamment :

  - l'abattage d'arbres et d'arbustes,
  - l'élagage d'arbres et d'arbustes,
  - la taille des haies,

ne sont pas recommandés entre le **16 mars et le 31 août**, afin de limiter les perturbations environnementales.

- **Les travaux d'entretien,** qui visent à maintenir en état débroussaillé la végétation herbacée et ligneuse basse, doivent être effectuées **le plus tardivement possible**, idéalement après les dernières pluies printanières. Cela permet de limiter la repousse et d'optimiser l'efficacité des travaux.

Typologie de travaux	Du 01 septembre au 15 mars	Du 16 mars au 31 août (**dans le respect de l'arrêté sur les travaux mécaniques**)
Entretien courant de maintien en état débroussaillé de la végétation herbacée et ligneuse basse	√	√
Élimination végétation arbustive	√	X
Élimination végétation arborée	√	X
Élagage végétation arbustive	√	X
Élagage végétation arborée	√	X
Taille haie	√	X
Élimination des parties sèches des végétaux	√	√
Élimination ou Broyage des rémanents	√	√
Ratissage de la litière y compris toiture	√	√

2) Réalisation des travaux dans l'espace

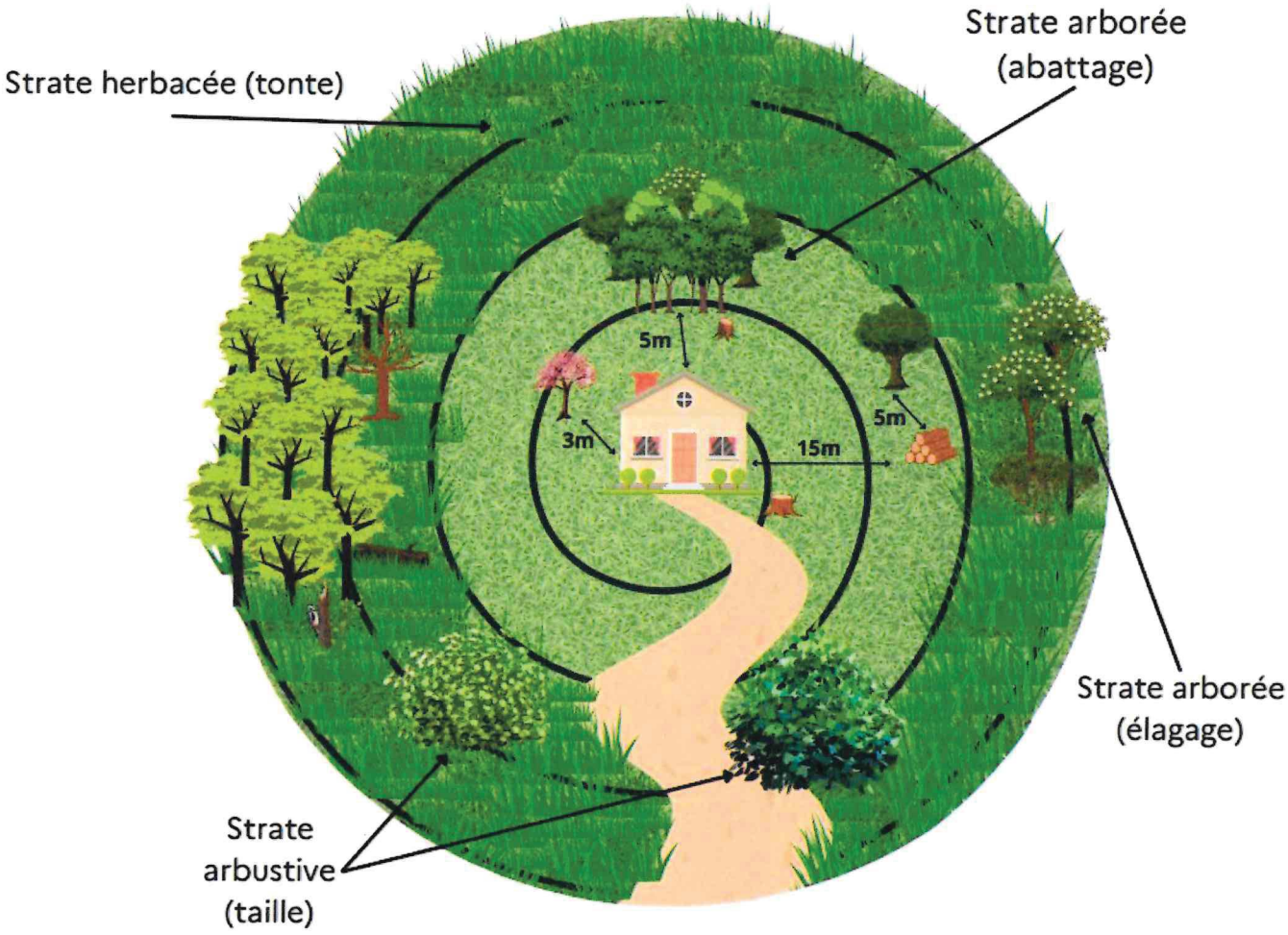

Les travaux de débroussaillement (tonte, élagage, mise en distance des arbres…) doivent être réalisés progressivement, en partant des constructions pour s'éloigner vers l'espace naturel. Cette approche permet de limiter l'impact sur la faune en lui offrant des zones refuges, tout en optimisant la prévention des incendies en assurant une meilleure efficacité des travaux.

3) Habitations en pente (voir schéma)

Maison bleue : en plaine, exposée au vent dominant, végétation côté est sur le versant uniquement. Vigilance en cas de vent contraire.

Maison orange : dans une cuvette, faiblement exposée au vent dominant, entourée par 2 versants avec une densité importante de végétation, progression plus lente du feu (en descente) avant son arrivée à l'habitation.

Maison rouge : sur le versant, exposée au vent dominant, entourée de végétation, feu avec une progression très rapide (en montée) à forte intensité à l'arrivée à l'habitation.

Maison noire : sur une crête, fortement exposée au vent dominant, entourée de végétation, progression très rapide du feu (en montée) à très forte intensité à son arrivée à l'habitation.

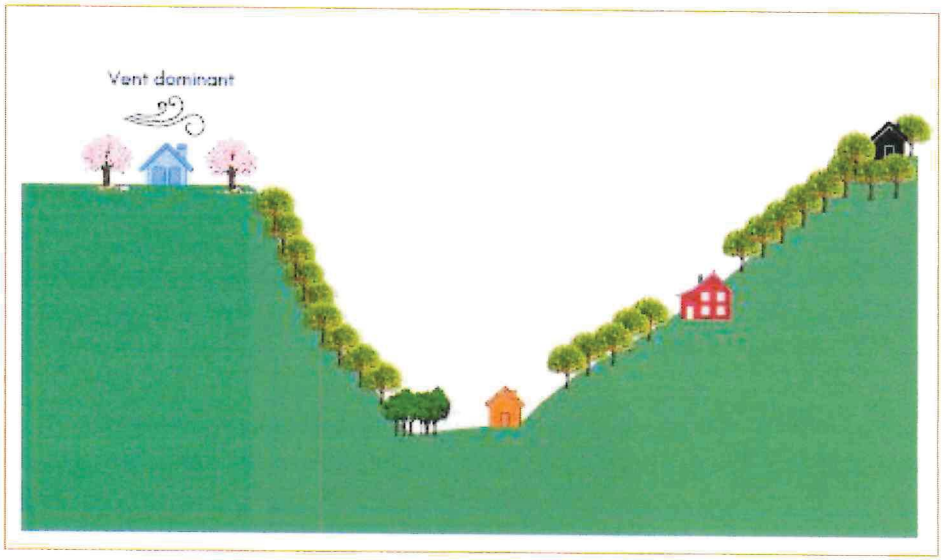

	Exposition au vent dominant	Densité de végétation	Intensité du feu	Risque
Maison Bleue	++++	+	+	+
Maison Orange	++	++	++	++
Maison Rouge	+++	+++	+++	+++
Maison Noire	++++	++++	++++	++++

4) Stockage du bois

Pendant et après la coupe

- Éliminer les résidus de coupe par broyage ou exportation
- Déposer les bois laissés sur place en tas à une distance minimale de 15 m du bâti
- Disséminer les tas de bois, en respectant un espacement d'au moins 5 m entre eux

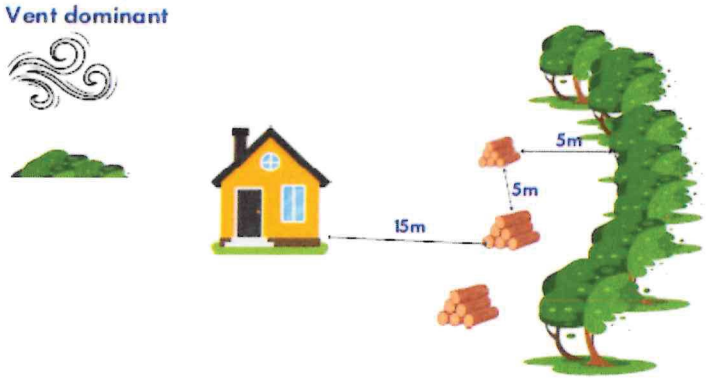

Stockage du bois de chauffe

- Stocker le bois à l'abri des vents dominants
-
- Mettre à distance le bois stocké et toute végétation ou autre matériau combustible